

Feuille d'instructions pour la Réclamation du locataire et avis d'audience

Important :

[This information is available in English by calling 204-945-2476.]

Pour être traitée, une Réclamation du locataire doit être accompagnée d'un paiement de 50 \$. Vous pouvez faire votre demande en personne ou l'envoyer par la poste. Si vous envoyez votre réclamation par la poste, veuillez inclure un chèque ou mandat fait à l'ordre du ministre des Finances. N'envoyez pas d'espèces par la poste. La Direction demande 20 \$ pour tout chèque retourné qu'elle reçoit.

Notre adresse : Direction de la location à usage d'habitation
155, rue Carlton, bureau 1700
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8

Veuillez vous assurer de lire les **Renseignements importants** au verso de la Réclamation du locataire et avis d'audience.

Veuillez suivre les instructions suivantes pour remplir les sections 1, 2, 3 et 4 de la **Réclamation du locataire et avis d'audience**. La Direction de la location à usage d'habitation remplira les sections 5.

Veuillez écrire en caractères d'imprimerie.

1 Adresse de l'unité locative

Inscrivez l'adresse de l'unité locative, y compris la ville ou la municipalité, ainsi que le code postal.

2 Coordonnées du locataire et du locateur

Inscrivez votre nom, votre adresse postale (y compris le code postal) et votre numéro de téléphone durant la journée. Inscrivez les noms au complet plutôt que des initiales.

Inscrivez le nom de votre locateur. Inscrivez les noms au complet plutôt que des initiales. Indiquez son adresse actuelle ou son adresse postale (y compris le code postal), ainsi que son numéro de téléphone durant la journée.

3 Renseignements additionnels

Veuillez cocher (✓) ci-dessous la case indiquant si vous habitez encore ou non dans l'unité locative.

4 Réclamation

Veuillez cocher (✓) les éléments qui s'appliquent à votre réclamation. Indiquez les montants réclamés et donnez des détails (sur des pages supplémentaires, au besoin). Si vous ne fournissez pas assez de détails, il se peut que la Direction ne soit pas en mesure d'accepter votre réclamation. N'oubliez pas de faire le total de votre réclamation.

<u>Exemple</u>	<u>Montant</u>	<u>Détails</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Loyer	1 000 \$	Août 2002 : 500 \$; septembre 2002 : 500 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Dommages à des biens personnels	200 \$	Réparer une commode endommagée par l'eau 200 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Perte de biens personnels	<u>375 \$</u>	Remplacer l'appareil stéréo manquant 375 \$
Ma réclamation s'élève à	<u>1 575 \$</u>	plus frais*

Vous pouvez faire une approximation si vous ne connaissez pas les montants exacts. Vous pouvez réduire ces montants approximatifs au moment de l'audience, mais vous ne pouvez les augmenter que si le locateur donne son accord.

Si vous réclamez de l'intérêt, veuillez cocher (✓) la case Intérêt. La Direction de la location à usage d'habitation calculera l'intérêt au moment de prendre une décision quant à votre réclamation.

***Frais** : peut inclure des frais raisonnables pour déposer et livrer votre réclamation et en établir le bien-fondé.

En dernier lieu, **signez** et **datez** la section **Réclamation**.

5 Date et heure de l'audience

À remplir par la Direction de la location à usage d'habitation.

Réclamation du locataire

LA DIRECTION DE LA LOCATION A USAGE D'HABITATION

1	Adresse de l'unité locative :	
---	-------------------------------	--

2	Coordonnées du locataire et du locateur (Noms en entier; ne pas employer d'initiales)		
	Locataire	Adresse postale	Ville/Municipalité
		Code postal	Tél. durant la journée
	Locataire	Adresse actuelle ou postale	Ville/Municipalité
		Code postal	Tél. durant la journée
	Locateur	Adresse actuelle ou postale	Ville/Municipalité
		Code postal	Tél. durant la journée

3	Renseignements additionnels	
	Résidez-vous toujours dans l'unité locative?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

4	Réclamation	
Cochez (✓) toutes les cases qui s'appliquent (inclure les montants et les détails; utiliser une page de plus au besoin).		
Note : La Direction de la location à usage d'habitation ne dédommage pas les personnes pour cause de souffrances et douleurs, de préjudices corporels ou de décès.		
	<u>Montant</u>	<u>Détails</u>
<input type="checkbox"/> Loyer	\$	
<input type="checkbox"/> Dommages à des biens personnels	+ \$	
<input type="checkbox"/> Perte de biens personnels	+ \$	
<input type="checkbox"/> Services publics	+ \$	
<input type="checkbox"/> Indemnité pour frais de déménagement	+ \$	
<input type="checkbox"/> Autre	+ \$	
<input type="checkbox"/> Intérêt		
Ma réclamation s'élève à	\$	plus frais
_____		_____
Signature du locataire		Date
(Lire les renseignements importants au verso.)		

Avis d'audience

5	Date de l'audience :	
---	----------------------	--

À :	h	Lieu :	Direction de la location à usage d'habitation 155, rue Carlton, bureau 1700, Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8
-----	---	--------	---

_____	_____
Signature autorisée, Direction de la location à usage d'habitation	Date

Si vous souhaitez répondre à cette réclamation, vous devez vous présenter à l'audience ou envoyer un représentant. Si vous ne pouvez pas assister à l'audience, vous pouvez envoyer une réponse écrite. **Toutes les parties doivent recevoir votre réponse deux jours ouvrables avant l'audience.** Si vous ne vous présentez pas, une décision peut être prise sans vous.

Si vous avez des questions générales au sujet de votre audience, vous pouvez utiliser notre ligne de renseignements en composant le 204 945-2476 ou le numéro sans frais 1 800 782-8403.

Si vous voulez tenter de régler cette réclamation à l'amiable, c'est-à-dire avant l'audience, vous devez faire connaître votre offre par écrit sur le formulaire ci-joint intitulé « Offre de Règlement ». Lorsque nous recevons notre « Offre de Règlement », un agent de médiation vous fait savoir si votre offre a été acceptée.

Renseignements importants

La Direction de la location à usage d'habitation entendra cette réclamation conformément aux dispositions de la *Loi sur la location à usage d'habitation*.

Remise de la réclamation et de l'avis d'audience au locateur

Le locataire doit remettre cette réclamation :

- ◆ en main propre au locateur ou à son agent; ou
- ◆ par envoi recommandé avec carte du bureau de poste.

This information is available
in English by calling
204-945-2476.

Si le locateur ne se présente pas à l'audience, La Direction demandera au locataire de faire la preuve que le locateur a reçu cette réclamation au moins cinq jours avant la date d'audience. Nous accepterons :

- ◆ une déclaration de signification sous serment par la personne qui a livré la demande ;
- ◆ une preuve de livraison du bureau de poste.

Si le locataire a fait des efforts raisonnables pour remettre cette réclamation au locateur sans y parvenir, il peut appeler la Direction de la location à usage d'habitation au 204-945-2476 ou sans frais au 1 800 782-8403, pour s'informer sur d'autres façons de remettre la demande ou pour changer la date de l'audience.

Exigences en matière de preuves

Si vous avez des éléments de preuve ou des preuves écrites que vous aimeriez que le Bureau examine à l'audience, au moins **deux jours ouvrables complets** avant l'audience, vous **devez** soumettre :

- Un exemplaire au Bureau. Celui-ci peut être envoyé par voie électronique à rtbevidence@gov.mb.ca.
- Une copie à toute autre partie.

Les éléments de preuve qui n'ont pas été reçus par le Bureau ou l'autre partie au moins deux jours ouvrables complets avant l'audience **peuvent ne pas** être acceptés.

Si vous êtes le demandeur ou le requérant, vous devez fournir un formulaire de déclaration de signification dûment rempli pour démontrer que vous avez signifié à l'autre personne au moins cinq jours avant l'audience. Un Commissaire à l'assermentation doit être témoin de la déclaration.

Exemples d'éléments de preuve:

1. Rapports sur l'état de l'unité locative
2. Conventions de location
3. Factures et reçus
4. Photographies
5. Avis
6. enregistrements vidéo
7. Déclarations écrites de témoins qui ne peuvent pas comparaître à l'audience

Médiation

La Direction offre un service de médiation aux personnes qui veulent essayer de régler une demande sans passer par une audience. La médiation est un processus confidentiel qui peut se dérouler par l'intermédiaire de réunions, de conférences téléphoniques ou de conversations téléphoniques individuelles. La Direction encourage la médiation, mais elle n'est pas obligatoire. Si vous voulez tenter de régler cette réclamation à l'amiable, vous devez faire connaître votre offre par écrit sur le formulaire ci-joint intitulé « Offre de règlement ». Veuillez la retourner à la Direction de la location à usage d'habitation.

Dossier public

Quand la Direction de la location à usage d'habitation tient une audience ou prend une décision, un ordre faisant état de cette décision est publié. Cet ordre constitue un dossier public. Les ententes convenues par médiation sont confidentielles et ne constituent pas des dossiers publics.

Pièce jointe – Offre de règlement

Offer to Settle – Offre de règlement

Please print – Prière d'écrire en caractères d'imprimerie

Address of Rental Unit – Adresse de l'unité locative

Your Name – Votre nom

Address – Adresse

Postal Code – Code postal

Day-time telephone number –
Numéro de téléphone durant la journée

E-mail – Courriel

I offer to settle this matter as follows: (Please give as much detail as you can. If you are offering to pay money, please be specific about the amount(s) you are prepared to pay.)

J'offre de régler cette affaire comme suit : (Veuillez fournir autant de détails que vous le pouvez. Si vous offrez un règlement en argent, veuillez préciser les sommes que vous êtes disposé à payer.)

(Attach extra pages if necessary) – (Joindre des pages supplémentaires, si nécessaire.)

Date

Signature

Please return to ↗

Residential Tenancies Branch
1700 – 155 Carlton Street
Winnipeg MB R3C 3H8
Fax: 204-945-6273 E-mail: rtb@gov.mb.ca

Veillez renvoyer à ↗

Direction de la location à usage d'habitation
155, rue Carlton, bureau 1700
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8
Télécopieur : 204 945-6273 Courriel : rtb@gov.mb.ca